

DOSSIER D'INSCRIPTON POUR LES PERSONNES VENANT SEULES

Vacances adaptées, sports de pleine nature pour tous!



Conditions générales de vente de séjours ou stages Muga Berriak

Acceptation

L'inscription à un séjour vacances ou stage **Muga Berriak** implique la connaissance et l'acceptation des présentes conditions, dans leur totalité, de la part du vacancier ou de son représentant légal ou de la personne ou de l'institution inscrivante.

Protocole d'inscription

L'inscription au séjour vacances ou stage n'est effective qu'à réception du dossier d'inscription complet, signé et accompagné du versement d'arrhes correspondant à **30% du total du séjour ou stage.**

L'inscrivant s'engage à transmettre, **1 mois avant la date du premier jour** du séjour ou du stage, l'ensemble des éléments relatifs à la préparation de ce dernier, par courrier postal ou par mail.

Dossier d'inscription : pièces à fournir

Dossier d'inscription du vacancier

•	Fiche d'inscription du sportif	
•	Fiche renseignements du sportif	
•	Questionnaire capacités sportive, cognitive et autonomie sportive	
•	Photocopie carte d'identité, carte vitale et mutuelle	
•	(Pour les non licenciés, nous en faire la demande)	
•	Certificat médical et / ou questionnaire cerfa n° 15699*01	
•	30 % du cout total du séjour correspondant aux arrhes	
•	Autorisation droite à l'image	

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

La confirmation d'inscription définitive ne sera effective qu'à réception du solde du séjour au plus tard 30 jours avant son commencement (sauf accord dérogatoire des organisateurs).

Toutes les informations reçues restent confidentielles.



FONCTIONNEMENT

TARIF DU SEJOUR OU DU STAGE

Nos tarifs sont forfaitaires suivant le type, la durée et le contenu du séjour ou du stage.

<u>Ils comprennent les frais</u>:

- D'encadrement.
- o De déplacements à partir du lieu de rendez-vous du début du séjour ou stage.
- o D'hébergement et de repas. (Pension complète)
- o Les activités sportives et de loisirs prévues au programme du séjour ou stage.
- L'adhésion à l'association pour la saison sportive en cours.

Ils ne comprennent pas les frais de :

- Prise de licence à la FFSA + RC
- Dépenses personnelles (souvenirs, consommations, achats personnels)
- Médicaux et pharmaceutiques

ANNULATION

Annulation du fait du vacancier

- o Toute demande d'annulation doit être faite par écrit, datée et envoyée par courrier postal ou par mail.
- Si cette demande est envoyée au plus tard 1 mois avant la date du premier jour du séjour ou stage, celuici pourra être remboursé dans sa totalité, après accord du bureau.
- Si cette demande est envoyée au cours du mois avant le premier jour du séjour ou stage, le vacancier sera facturé sur la partie hébergement et pension complète seulement.
- Aucune demande de remboursement ne sera acceptée à compter du premier jour du stage.
- Cas particulier : problème de santé (joindre certificat médical) ou encore autres situations graves. Afin d'apporter une réponse, le bureau se réunira pour prendre une décision sur votre demande de remboursement.

Annulation du fait de Muga Berriak

- Muga Berriak se réserve le droit d'annuler un séjour en cas de manque d'inscription ou pour des raisons organisationnelles. Dans ce cas, le vacancier se verra remboursé des sommes versées au préalable.
- Muga Berriak se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un vacancier si son comportement va à l'encontre du bon déroulement du séjour ou du stage. Dans ce cas, son responsable légal sera invité à venir le récupérer ou à le faire rapatrier dans les 24h. Le séjour ou stage restera alors dû dans sa totalité ainsi que les frais occasionnés par le retour du vacancier.

GESTION DES TRAITEMENTS MEDICAUX

- L'aide à la distribution de traitement médicaux journalier par nos professionnels ne peut se faire que si les traitements sont préparés dans un système sécurisé nominatif et horodaté.
- Joindre à ce dossier une photocopie de l'ordonnance en cours et des médicaments en quantité suffisante.

• Si la personne

Séjours vacances adaptées Activités de pleine nature/Randonnée

a besoin

de soins médicaux, il est possible de faire appel à une IDE libérale afin de se rendre sur le lieu de l'hébergement de vacances. Cette organisation doit nous être signalée et réalisée par le vacancier et / ou ses responsables.

DOSSIER D'INSCRIPTION DU VACANCIER

Toute inscription doit être réalisée **1 mois avant la date du départ du séjour**. Elle sera validée à la réception du dossier d'inscription complet et signé et du versement égal à **30**% du montant total du séjour par chèque à « **l'ordre de Muga Berriak** », **nous contacter en fonction du séjour**.

La photocopie de la licence FFSA avec la mention option assurance doit être également jointe au règlement.

Adresse postale pour l'envoi des documents et du règlement : Association Muga Berriak 1217 chemin Xubitoko Errepidea 64220 Anhaux.



NOM:	Prénom :				
Type de handicap :(A cocher) (Reste facultatif)					
	AB	ВС	CD		

Préciser le lieu de vie au moment de l'inscription (y mettre une croix)

Famille	Foyer spécialisé	Esat	
Appartement seul(e)	Autre:		

Questionnaire concernant l'autonomie du quotidien

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU SPORTIF

Réponses	OUI	NON
S'habille seul		
Fait sa toilette seul		
Régime alimentaire (à		
préciser)		
Alcool autorisé		
Café autorisé		
Tendance à fuguer		
Soliloque		
Troubles de l'attention		
Troubles du		
comportement agitation		
Baignade autorisée		
Sait lire		
Sait écrire		
Suit un traitement (à		
préciser) *		
Le prend seul		
Troubles de l'orientation		
-dans l'espace		
-dans le temps		
Pertes de mémoire		
Gère seul son budget		
Sensible au soleil		
Mal des transports		
Sensible au froid		
Peut-être claustrophobe		

Questionnaire santé

Dánamasa		NON
Réponses	OUI	NON
Diabète		
Epilepsie		
Ethylisme		
Enurétique		
Encoprétique		
Cardiopathie		
Allergie (à préciser)		
Asthme		
Difficultés d'élocution		
Difficultés de		
compréhension		
Difficulté de l'ouïe		
Difficulté de la vue		
Troubles du sommeil		
Bon marcheur		
Se fatigue vite		
Problèmes moteurs (à		
préciser fiche ci-dessous)		
Appareillage (à préciser)		
Contraceptif		
Ronflements important la		
nuit		
Appareillage pour apnée		
du sommeil		



Questionnaire sur les capacités sportives, cognitives et l'autonomie du sportif

Réponses	OUI	NON
Est capable de marcher		
2 x 1h30 dans la journée		
Est capable de marcher		
2 x 2h dans la journée		
Descend les marches d'un immeuble sans se		
tenir à la rambarde.		
Descend seul les marches d'un immeuble en se		
tenant à la rambarde.		
Sait faire du vélo de route sur le plat		
Sait faire du VTT sur pistes larges secteur		
vallonné		
Sait passer des vitesses sur un vélo		
Sait se déplacer à la nage sans avoir pied		
Pas d'appréhension dans l'eau même agitée		
Pas d'appréhension à se retrouver dans le noir		
Sait se déplacer à 4 pattes		
Sait ramper sur le ventre		
Fatigable pendant l'effort		
Peut avoir le vertige		
Peut prendre des initiatives		
Est capable d'aider une personne de lui-même		
Et capable d'attendre le reste du groupe		
« patient(e) »		



ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES QUI VOUS SEMBLENT IMPORTANTS				



REGLEMENT MUGA BERRIAK

Accessibilité aux stages et séjours vacances pris en charge par Muga Berriak 24h/24 et/ ou accompagnés par les encadrants des vacanciers :

• Être licencié à la fédération de sport adapté (licence de l'année en cours)

Les séjours vacances « Randonnées et neige Adaptées » s'adressent aux sportifs ayant des capacités sportives moyennes, une motricité permettant de se déplacer sur des chemins et sentiers vallonnés et une autonomie correcte dans les gestes de la vie quotidienne.

Le vacancier a besoin d'une surveillance de l'encadrement mais ne fugue pas. Il faut parfois le stimuler pour les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement, repas) et l'aider dans la gestion de son argent de poche et la prise de médicaments. Il participe aisément aux activités proposées selon ses besoins sans être systématiquement motivé. Il peut être autorisé à sortir seul et ne présente pas de difficultés motrices majeures mais peut être fatigable. Ces séjours sont pris en charge par nos équipes 24h/ 24h.

Les journées randonnées ou sport de pleine nature à la carte « clé en main », s'adressent aux personnes en situation de handicap mental avec une bonne à moyenne capacité physique et à une moyenne autonomie dans les gestes de la vie quotidienne. Ces séjours sont accompagnés par les éducateurs-trices des vacanciers. Les activités journées sont animées par nos équipes accompagnées des équipes éducatives des vacanciers.

Traitements médicaux

L'aide à la distribution de traitement médicaux journalier par nos professionnels ne peut se faire que si les traitements sont préparés dans un système sécurisé nominatif et horodaté. Joindre à ce dossier une photocopie de l'ordonnance en cours et des médicaments en quantité suffisante.

Conditions particulières au déroulement du séjour ou du stage.

Le vacancier devra se munir

- De l'original ou de la photocopie de sa carte d'identité ou de son passeport.
- De l'original ou de la photocopie de sa carte d'assuré social et de mutuelle.
- Pour les séjours à l'étranger : de la carte européenne d'assurance maladie à retirer auprès de la caisse de maladie 3 semaines avant le départ (gratuite et valable un an) et pour les mineurs d'une autorisation de quitter le territoire.

Soins médicaux

En cas de nécessité nous pourrons demander une intervention médicale. La personne citée comme responsable du vacancier sera informée dans les plus brefs délais.

Nous avançons les frais qui seront à nous rembourser.



Argent de poche

Pour les personnes les moins autonomes et par mesure de sécurité, nous préférons que l'argent de poche du vacancier nous soit remis en début de séjour dans une enveloppe clairement identifiable. Une aide effective à la gestion de cet argent de poche peut être effectuée sur demande, un détail des dépenses sera alors fourni.

L'association Muga Berriak ne peut être tenu pour responsable du vol ou de la perte d'argent qui ne lui aurait pas été confié au départ du séjour.

Vêtements et linge

Les vêtements doivent être marqués au nom du vacancier, une fiche d'inventaire sera la bienvenue afin de minimiser les risques de perte ou d'échanges.

L'association Muga Berriak dégage sa responsabilité pour les vêtements non marqués ou non répertoriés sur un inventaire.

Objets de valeur

Il est déconseillé d'emporter des objets de valeur dont l'utilité n'est pas avérée.

L'association Muga Berriak ne peut être tenu pour responsable du vol ou de la perte d'objet de valeur qui ne lui aurait pas été confié au départ du séjour.

Nuits

Pour les séjours ou stages pris en charge 24 h sur 24 par nos équipes, une présence de nuit est assurée par nos équipes.

Attitude

L'association Muga Berriak se réserve le droit de renvoyer un vacancier si celui-ci :

- ° Menace l'intégrité des personnes prises en charge ou encadrant.
- ° Met en danger sa propre sécurité, celle des autres ou le bon déroulement du séjour.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'exclusion ou de départ anticipé du vacancier. Dans ce cas, son responsable légal sera invité à venir le récupérer ou à le faire rapatrier dans les 24h. Le séjour ou stage reste alors dû dans sa totalité et les frais occasionnés par le retour sont à la charge du vacancier.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au CDSA 64 dans un délai maximum de 30 jours suivant la fin du séjour ou stage. Cette réclamation sera examinée avec attention.



pour les sejours vacances ou stages frontaliers avec l'Espagne (possibilité de passer en Espagne pour aller chercher le soleil le temps d'une journée).				
Je soussigné(e) responsable légal de M OU Mme				
Autorise N'Autorise pas de sortir du territoire français pour se rendre en Espagne le temps d'une journée.				
Pour le séjour vacances au Bardenas sur 3 jours, je soussigné(e)responsable légal de M ou Mmeautorise la sortie du territoire français.				
Pour les deux cas prévoir, la carte d'identité et la carte Européenne d'assurance maladie valable 3 ans.				
Je soussigné(e) déclare avoir pris				
connaissance des conditions générales jointes et du règlement de l'association Muga Berriak et les				
accepter.				
Certifié exact à Le Signature				
Veillez à émarger tous les bas de pages				

Une liste précise de matériel adapté à votre séjour ou stage, vous sera envoyé après inscription.

Muga Berriak vous remercie et est heureux de vous accueillir prochainement sur nos séjours vacances ou stages.



Autorisation de droit à l'image (1 par personne)

(Diffusion, publication, reproduction ou commercialisation)

Nom/prénom de le personne concernée par le doit à l'image :			
Responsable l'égale pour les mineurs et personnes en situation de Handicap :			
Nom/ Prénom/ demeurant à :			
Autorise le droit à l'image			
N'autorise pas le droit à l'image			
-Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association afin de promouvoir les activités sportives, séjours, stages et journées sports adaptés.			
-Images sous les formes suivantes : Facebook, site internet, Instagram, brochures, presse, exposition, réseaux sociaux mettant en avant les sportifs et l'association.			
Signature de la personne et/ ou du responsable légal :			
Fait le :			
Signature (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »)			



Les certificats médicaux pour la pratique des APS est valable 3 ans. Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez nous en fournir un plus récent. Soyez le plus précis. Merci.





Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.